

CLARESCO BOURSE

Société Anonyme au capital de 129 600 euros
Siège social : **6, rue Lamennais - 75008 PARIS**
424 965 234 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes sociaux approuvés par l'A.G.O. du 28 avril 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021
Comptes ordinaires débiteurs.....	983	1 262
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	116	116
Autres actifs.....	337	339
TOTAL ACTIF	1 436	1 717
PASSIF	2022	2021
Autres passifs.....	500	572
Capitaux propres hors FRBG.....	936	1 145
- Capital souscrit.....	130	130
- Primes d'émission.....	10	10
- Réserves.....	15	15
- Report à nouveau.....	778	759
- Résultat de l'exercice.....	3	231
TOTAL PASSIF	1 436	1 717

HORS-BILAN. Néant.

CPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)	2022	2021
Commissions (produits).....	1 359	1 755
Commissions (charges).....	219	302
PRODUIT NET BANCAIRE	1 140	1 453
Charges générales d'exploitation.....	1 132	1 137
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8	316
Coût du risque.....	- 2	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	6	317
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6	317
Impôt sur les bénéfices.....	3	86
RESULTAT NET	3	231

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES (en milliers d'euros)	2022	2021
Charges constatées d'avance.....	2	1
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2	1
Charges à payer : 408100 Fournisseurs factures non parvenues..	14	103
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	14	103
428200 Congés payés.....	22	20
428600 Autres charges à payer.....	181	235
438210 Charges sociales sur variables.....	85	107
438200 Org. Sociaux ch/congés payés.....	10	9
DETTES FISCALES ET SOCIALES	298	371
TOTAL DES CHARGES A PAYER	312	475
Produits constatés d'avance.....	Néant	Néant

ANNEXE.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. **I. Informations générales.** 1) **Faits significatifs de l'exercice.** Néant. 2) **Evénements significatifs postérieurs à la clôture.** Néant. **II. Principes, règles et méthodes.** 1) **Durée et dates de l'exercice comptable.** L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. 2) **Référentiel comptable.** Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce ainsi que le décret du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du Plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. 3) **Permanences des méthodes.** Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. 4) **Immobilisations.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Autres immobilisations incorporelles : 1 an, Matériel de transport : 5 ans, Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans. 5) **Evaluation des créances et des dettes.** Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. 6) **Disponibilités en euros.** Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts.....	114 700	114 700	-
Autres immobilisations financières.....	800	-	800
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	115 500	114 700	800
Autres créances clients.....	205 311	205 311	-
Personnel et comptes rattachés.....	27 000	27 000	-
Etat - Impôts sur les bénéfices.....	78 219	78 219	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée.....	21 605	21 605	-
Etat - Aut. impôts, taxes et versements ass..	267	267	-
Groupes et associés.....	752	752	-
Débiteurs divers.....	1 975	1 975	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	335 129	335 129	-

Charges constatées d'avance.....	1 631	1 631	-
TOTAL	452 260	451 460	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +
Auprès des organismes de crédit :			
- A plus de 1 an à l'origine.....	108	108	-
Emprunts et dettes financières divers.....	2 053	2 053	-
Fournisseurs et comptes rattachés.....	139 454	139 454	-
Personnel et comptes rattachés.....	202 289	202 289	-
Sécurité sociale et aut. org. sociaux.....	114 261	114 261	-
Taxe sur la valeur ajoutée.....	20 211	20 211	-
Autres impôts, taxes et assimilés.....	1 994	1 994	-
Groupe et associés.....	42	-	42
Autres dettes.....	19 118	19 118	-
TOTAL	499 532	499 490	42

CHARGES A PAYER. Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 3 853, Dettes fiscales et sociales : 297 595, Disponibilités, charges à payer : 108, Autres dettes : 9 969, Total : 311 524.

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR. Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (Montant TTC), Créances clients et comptes rattachés et Total : 71 223.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE. Néant.

IMMOBILISATIONS. Augmentations. Valeur brute début d'exercice, Matériel de transport : 2 815, Matériel de bureau, informatique et mobilier : 1 416, Total des immobilisations corporelles : 4 231, Prêts et autres immobilisations financières et Total des immobilisations financières : 115 500, Total : 119 731. Diminutions. Valeur brute fin d'exercice, Matériel de transport : 2 815, Matériel de bureau, informatique et mobilier : 1 416, Total des immobilisations corporelles : 4 231, Prêts et autres immobilisations financières et Total des immobilisations financières : 115 500, Total : 119 731.

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif).

	Montant début exer.	Aug. dotations	Montant fin exercice
Matériel de transport.....	2 815	-	2 815
Mat. de bureau et informatique, mobilier.....	586	394	980
Total immobilisations corporelles.....	3 401	394	3 795
TOTAL	3 401	394	3 795

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires. Néant. **Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices.** Néant.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN. Montant concernant les entreprises liées. Clients et comptes rattachés : 30 793,27, Autres créances : 1 827,03, Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 3 360,00.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la répartition qui lui a été proposée. En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à 3 204 euros sont affectés comme suit : Report à nouveau : 3 204 euros, ce qui portera le report à nouveau à la somme 781 096 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **2. Justification des appréciations.** En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivantes : le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects ; les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournis dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. **3. Vérifications et informations spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans le rapport du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Convention de mise à disposition de moyens par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE (locaux, matériel informatique et mobilier), qui porte sur des facturations d'un montant total de 232 563,28 € HT pour l'année 2022. Convention de prestations de management par la Société CLARESCO PARTICIPATIONS à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 182 938,80 € HT pour l'année 2022. Fait à Neuilly, le 13 avril 2023. Le Commissaire aux comptes, Thierry SEGUIN.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Société au 6, rue Lamennais - 75008 Paris.